

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



N°748- ÉDITION DU 5 DECEMBRE 2025



## COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions Féminines
- Organisation des Coupes
- Football Animation
- Football Animation Féminin
- Futsal
- CDIF
- Terrains et installations sportives
- Développement féminin



Terre de jeu & d'équilibre



# COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 01 DECEMBRE 2025 - 14h00

Présents : JF. Budet - R. Dati JL. Faugeron - J. Letellier - C. Macina

Assistant : J. Garcia Dantas - E. Kont

Excusé : M. Bailliez

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





## EVOCATIONS

### REPRISE DOSSIER CORMEAUX ACS

**Objet : Match 3522486 du 16/11/2025 U16 D1 Poule unique ERMONT AS 21 / CORMEAUX ACS 22**

Demande d'évocation formulée par le club de **CORMEILLAGS ACS** en date du 21/11/2025 et reprise par mail du 28/11/2025 en invoquant le droit indu ce qui stipule une répétition de cette faute sur les matchs précédents.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée, le club d'**ERMONT AS** bénéficiant bien d'un muté supplémentaire pour son équipe U16 évoluant en D1, conformément à ce qui est indiqué dans le Procès-Verbal de la Commission Régionale D'application du Statut De L'arbitrage Et Des Mutations D'arbitres.

La Commission confirme le **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

### FRAIS DE DOSSIER

**CORMEILLAGS ACS : DEBIT 43,50 €**

### DOSSIER VAUREAL F.C.M

**Objet : Match 53522350 du 02/11/2025 U18 D2 Poule B VAUREAL FCM 21 / ES HERBLAY 21**

Demande d'évocation formulée par le club de **VAUREAL FCM** en date du 01/12/2025.

Au motif que les joueurs cités ci dessous sont susceptibles d'avoir fraudé sur leur identité.

Les joueurs concernés sont :

**T.OUMAR licence n° 9605462051**

**N. MALANG licence n° 9605435318**

**K.OUMAR licence n° 9605436337**

**T .ALPHA licence n° 9605477915**

Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée, les licences sur la feuille de match correspondent bien au nom et prénom des joueurs cités ci dessus .

**Les joueurs cités ci-dessus ne peuvent pas obtenir une licence club professionnel.**

**Interdit de compétition niveau national.**

**Mais pouvaient participer à la rencontre citée ci-dessus .**

La Commission dit : **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

### FRAIS DE DOSSIER

**VAUREAL FCM: DEBIT 43,50 €**





## RESERVES

### DOSSIER PONTOISENNE JS

**Objet : Match 54610434 du 30/11/2025 Séniors D4 Gr A PIERRELAYE FC 3 / PONTOISENNE JS 2**

Réserve formulée par le club de **PONTOISENNE JS** et confirmée le 01/12/2025, au motif d'un changement de terrain le jour même du match.

La Commission dit réserve recevable et non fondée. Elle rappelle l'article 15.3 du règlement du DVOF en reprenant l'extrait : *"Les clubs possédant dans une même enceinte plusieurs terrains, avec des surfaces de jeu différentes ou non, ont toutefois la possibilité de changer de terrain sous réserve que le nouveau terrain soit classé au niveau correspondant à celui de la compétition concernée, et sauf avis contraire d'une Commission Départementale."*

Lorsque le changement de terrain se passe à la même adresse, cela ne constitue pas un motif de report de match et ne peut pas remettre en cause le résultat. L'arbitre officiel de la rencontre n'a pas signalé le terrain impraticable.

En conséquence, la Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

### FRAIS DE DOSSIER

**PONTOISENNE JS : DEBIT 43,50 €**

### DOSSIER ADAMOIS OL

**Objet : Match 54606479 du 29/11/2025 U15 D2 Gr A ADAMOIS OL 1 / CHAUMONTEL LUZARCHES 1**

Réserve formulée par le club de **ADAMOIS OL** et confirmée le 01/12/2025, au motif que l'équipe de CHAUMONTEL LUZARCHES aurait trop de joueurs mutés.

La Commission dit réserve irrecevable car insuffisamment motivée. La Commission rappelle qu'une réserve de ce type doit impérativement désigner les joueurs nominativement pour être recevable dans la forme.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

### FRAIS DE DOSSIER

**ADAMOIS OL : DEBIT 43,50 €**





## DOSSIERS ENT. BEAUMONT MOURS

**Objet : Match 53558394 du 30/11/2025 U16 D3 Gr C ENT. BEAUMONT MOURS 21 / PONTOISENNE JS 21**

Réserve formulée par le club de **ENT. BEAUMONT MOURS** et confirmée le 30/11/2025, au motif que l'équipe de **PONTOISENNE JS 21** a aligné deux joueurs mutés hors période, soit un nombre dépassant la limite autorisée et cite les deux joueurs ci dessous.

La Commission dit réserve recevable et fondée, les joueurs

- Loris H. licence 2547794414 **muté hors période jusqu'au 26/09/2026**
- Boubaker H. licence 9602805647 **muté hors période jusqu'au 16/09/2026**

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **PONTOISENNE JS 21** pour en donner le gain à l'équipe de **ENT. BEAUMONT MOURS 21** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

**ENT. BEAUMONT MOURS 21 : 4 buts 3 points**

**PONTOISENNE JS 21 : 0 but -1 point**

## FRAIS DE DOSSIER

**PONTOISENNE JS : DEBIT 53,50 €**

**Objet : Match 54606476 du 29/11/2025 U15 D2 Gr A PUISEUX LOUVRES 95 FC 1 / ENT. BEAUMONT MOURS 1**

Réserve formulée par le club de **ENT. BEAUMONT MOURS** et confirmée le 30/11/2025, au motif que l'équipe de **PUISEUX LOUVRES 95 FC 1** a aligné un nombre de joueurs mutés supérieur au nombre autorisé par le règlement.

Après analyse sur les 9 joueurs cités, la situation est la suivante :

- Edonis H. licence 9604101076 muté jusqu'au 03/10/25
- Yohan I. licence 9602915255 **muté jusqu'au 12/07/26**
- Ahmet T. licence 2548011708 muté jusqu'au 15/09/25
- Alain K. licence 9602631323 muté jusqu'au 16/09/25
- Dylan L. licence 2548394835 muté jusqu'au 20/09/25
- Anderson L. licence 2548518867 **muté hors période jusqu'au 11/10/26**
- Marwane E. licence 2548322917 **muté jusqu'au 02/07/26**
- Ahmed A. licence 2548011867 **muté jusqu'au 10/07/26**
- Kamil A. licence 9603262058 muté jusqu'au 23/09/25





En conséquence, la Commission dit réserve recevable mais non fondée, le nombre de mutés alignés sur la feuille de match de la rencontre citée en objet est conforme au règlement, à savoir 4 joueurs mutés dont 1 hors période.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

**FRAIS DE DOSSIER**

**ENT. BEAUMONT MOURS : DEBIT 43,50 €**

#### **DOSSIER MARLY LA VILLE ES**

**Objet : Match 53520735 du 29/11/2025 U14 D2 Gr A MARLY LA VILLE ES 21 / HERBLAY ES 21**

Réserve formulée par le club de MARLY LA VILLE et confirmée le 30/11/2025, au motif que le joueur **Zyad I.S. licence 9603150733** de l'équipe de **HERBLAY ES** ne bénéficie pas de la mention "Surclassement autorisé".

La Commission dit réserve recevable mais non fondée, le joueur **Zyad I.S. licence 9603150733** de la catégorie U12 pouvait participer à la rencontre citée en objet. Sur la licence du joueur, il n'est pas mentionné une interdiction de pratiquer dans la catégorie d'âge supérieur, cf. article 7 du Règlement du **CHAMPIONNAT U14 du DVDF**.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

**FRAIS DE DOSSIER**

**MARLY LA VILLE : DEBIT 43,50 €**





## RECLAMATION

### REPRISE DOSSIER DOMONT FC

**Objet : Match 54610431 du 23/11/2025 Séniors D4 Gr A DOMONT FC 2 / FOSSES FU 2**

Réclamation formulée par le club de DOMONT FC au motif que le joueur de **FOSSES FU 2 Ahmed B.** licence n° **2547762890** a occupé deux fonctions distinctes au cours de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de **FOSSES FU** a répondu dans le délai imparti.

La Commission se référant à l'article 13.3 du règlement du DVOF «*Sur la FMI, Il n'est pas possible de cumuler des fonctions de joueurs et officiels (arbitre, arbitre assistant, délégué, ...) sous réserve de se voir perdre le match par pénalité (article 40.1).*», donne match perdu par pénalité à l'équipe de **FOSSES FU 2** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

**DOMONT FC 2 : 2 buts 0 point**

**FOSSES FU 2 : 0 but -1 point**

### FRAIS DE DOSSIER

**DOMONT FC : CREDIT 43,50 €**

**FOSSES FU : DEBIT 53,50 €**



## COURRIER CLUB

En réponse à la question posée par le club de **OSNY FC**, la **Commission** dit qu'il aurait fallu rédiger une réserve d'avant match et non une réclamation.

*Animateur de séance : JL. Faugeron*

*Secrétaire de séance : JF. Budet*

*Prochaine séance : Lundi 08/12/2025 à 14h.*



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

## RÉUNION DU 02 DECEMBRE 2025

Présents : Mme Sylvestre – MM. Podan Mavounzy (Président) - Pézière- Cokgul  
Assistant : Mme Baudry – M. Macina (Comité de Direction)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

### RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

### ATTENTION

#### Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

### RAPPEL

## MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Approuvé à l'unanimité.



## RAPPEL

LA COMMISSION N'ACCEPTE PLUS LES ENGAGEMENTS  
D'EQUIPES POUR LES DERNIERES DIVISIONS  
MOTIF : LE CHAMPIONNAT A DEJA DEBUTE

## DEMANDE DE DEROGATION HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON **sauf (les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories)**

PUISEUX LOUVRES FC

Mail du 27/11/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-CDM D1 débuteront à 09h00

-ANCIENS D3 Poule C débuteront à 11h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

Se joueront sur le terrain synthétique de LOUVRES

**10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle**

Accord de la Commission

## REMERCIEMENTS ARBITRES

-Monsieur FORME David

## COURRIERS CLUBS

AUVERS ENNERY FC

Mail du 01/12/2025

La Commission maintient la décision du refus de reporter le match au 11/01/2026 en application de l'article 20.3.

Le match devra se jouer à la date et horaire officiel, soit le 07/12/2025 à 15heures

PONTOISEENNE JS

Mail du 01/12/2025

La Commission prend en compte votre réclamation, le traitement est en cours

Motif : point de pénalité à retirer.

CORMEILLAIS ACS

Mail du 01/12/2025

La Commission confirme le résultat du match U14 D3 Poule A du 29/11/2025 après confirmation auprès de Monsieur l'arbitre officiel et du club de l'ENT.BEAUMONT MOURS :

CORMEILLAIS ACS : 3 buts 3pts

ENT.BEAUMONT MOURS : 1 but 0pt



## CHANGEMENTS D'HORAIRES

### MARLY LA VILLE ES

Mail du 30/11/2025 :

À la suite de l'absence d'éclairage sur le stade Martial Duronoy, les horaires des équipes

#### U14 D2 Poule A et U14 D4 Poule B

Débuteront à 14h30 à compter du 06/12/2025.

Accord de la Commission

## REPORTS DE MATCHS

### ANCIENS

#### ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525314

BRUYERES BERNES USM/MARLY LA VILLES ES du 30/11/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

Motif : Arrêté Municipal

### CRITERIUM VETERANS + 45 ANS

#### CRITERIUM VETERANS + 45 Ans Poule A

Match n°54679405

MONTSOULT BAILLET US/OSNY FC du 14/12/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

Motif : Arrêté Municipal

### SENIORS

#### SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610449

MONTSOULT BAILLET US/DOMONT FC du 14/12/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

Motif : Arrêté Municipal

#### SENIORS D3 Poule A

Match 53567168

MARLY LA VILLE ES/VILLIERS LE BEL FC du 30/11/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

Motif : Arrêté Municipal

### U16

#### U16 D3 Poule B

Match n° 53523029

BRUYERES BERNES USM/GOUSSAINVILLE FC du 30/11/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

Motif : Arrêté Municipal



## U15

### U15 D2 Poule A

Match n° 54606478

VEXIN AS/SOISY ANDILLY MARGENCY FC du 30/11/2025

Nouvelle date : 20/12/2025

Motif : Arrêté Municipal

## U14

### U14 D4 Poule C

Match n° 54455996

BRUYERES BERNES USM/DEUIL ENGHEN FC du 29/11/2025

Nouvelle date : 20/12/2025

Motif : Arrêté Municipal

### U14 D5 Poule D

Match n° 53526258

PONTOISENNE JS/MARCOUVILLE CITY du 29/11/2025

Nouvelle date : 13/12/2025

Motif : Indisponibilité de terrain

## MATCH A REJOUER

## SENIORS

### SENIORS D1

Match n° 54551919

ST LEU FC/FRANCONVILLE FC du 30/11/2025

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Match Arrêté à la 27ème minute sur un résultat de 0-1- joueur blessé

Article 20.2.3

*- Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.*

## MATCH PERDU PAR PENALITE

### ANCIENS D3 Poule C

Match n° 54224398

PUISEUX LOUVRES FC/AUVERS ENNERY FC du 30/11/2025

PUISEUX LOUVRES FC : 0 but -1pt

AUVERS ENNERY FC : 0 but 3pts

Motif : Changement de stade (autre adresse) et/ou d'horaire sans en avertir le Club visiteur, entraînant le non-déroulement du match

Article 40.1

*40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après*



match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. La perte d'un match par pénalité est prononcée dans les cas suivants :

- Changement de stade (autre adresse) et/ou d'horaire sans en avertir le Club visiteur, entraînant le non déroulement du match

## 1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526501

GARGES FCM/PONTOISEENNE JS du 23/11/2025

### U18 D3 Poule C

Match n° 54792567

BEAUCHAMP AS/AUVERS ENNERY FC du 30/11/2025

## 2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610415

MAGNY EN VEXIN FC/ARGENTEUIL FC du 16/11/2025

### U14 D1

Match n° 53520511

CERGY PONTOISE FC/ECOUE RC DU 15/11/2025

### U15 D1

Match n° 53518644

ARGENTEUIL FC/VILLIERS LE BEL FC du 15/11/2025

## AMENDES

## 1ER FORFAIT AVEC AMENDE

### COSMO TAVERNY

ANCIENS D1

Match n° 53524603

VAUREAL FCM/COSMO TAVERNY du 30/11/2025

VAUREAL FCM : 5 buts 3pts

COSMO TAVERNY : 0 but -1pt

Amende : 30 euros



FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

**MERY MERIEL FC**

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526510

MERY MERIEL FC/GARGES FCM du 30/11/2025

**Manque Catégorie et Poule**

Amende : 10 euros

**GARGES FCM**

U14 D2 Poule B

Match n° 53520820

GARGES FCM/JOUY LE MOUTIER FC du 15/11/2025

**Manque Catégorie**

Amende : 10 euros

**GARGES FCM**

U14 D5 Poule A

Match n° 54425947

GARGES FCM/BOUFFEMONT AC du 15/11/2025

**Manque Catégorie**

Amende : 10 euros

**MONTSOULT BAILLET US**

ANCIENS D2 Poule B

Match n° 53525044

MONTSOULT BAILLET US/MAGNY EN VEXIN FC du 30/11/2025

**Manque le Groupe**

Amende : 10 euros

FORFAIT GENERAL

**GAFEPB**

SENIORS FEMININES D1

Amende : 110 euros

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

M. PODAN MAVOUNZY



# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 02 décembre 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

### **ENGAGEMENT D'EQUIPES**

U15F, U18F et Séniors F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

**Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES**

#### **TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

#### **FOOT à 8**

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

#### **FOOT à 11**

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

## COURRIERS DES CLUBS

RAS

## INFORMATIONS

**Les équipes disputant les critériums féminins U15F, U18F et senior F à 8 sont automatiquement reconduits pour la phase 2 sauf avis contraire du club engageant avant le 14 décembre 2025.**



Les nouvelles inscriptions pour la phase 2 doivent nous parvenir avant le 14 décembre 2025

Inscription prise en compte de MAGNY EN VEXIN FC senior F pour la phase 2

**MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX**

**ST BRICE FC 2**

**U15F poule A**

Footclub du 01/12/25

Journée 6, match 54946136 du 06/12/25 contre ECOUEN FC 1

**Nouvel horaire : 12h15**

Motif : terrain occupé pas d'autres catégories dans la plage horaire 14h30 à 17h00

Accord des 2 clubs et COCF à 8

**RENCONTRES REPORTÉES**

**13/12/25**

**GOUSSAINVILLE FC**

**U15F poule A**

Journée 4, match 53124288 du 15/11/25 vous allez ST BRICE FC 1.

**Report le 13/12/25 à 14h30**

Motif : nouvel engagement de GOUSSAINVILLE FC

**PERSAN US 03**

**U15F poule A**

Journée 4, match 53124290 du 15/11/25 vous recevez ECOUEN FC 1

**Report le 13/12/25 à 14h30**

Motif : nouvel engagement de PERSAN US 03

**1<sup>er</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH**

RAS

**2<sup>ème</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH**

RAS

**APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH JOUES AVANT FORFAIT AVISE**

RAS

**RESULTATS FEUILLES DE MATCHS**

**GOUSSAINVILLE FC 1**

**U15F poule A**

Journée 5, match 54946134 du 29/11/25 contre ST PRIX ES 1

Résultat : 0-3 pour St PRIX ES1

**BEAUCHAMP AS 1**

**Senior F poule A**

Journée 5, match 54946100 du 21/11/25 contre CHAMPAGNE SFC 95 1

Résultat : 4-3 pour BEAUCHAMP AS 1



**Ent VAFF/GROSLAY 1**

**Senior F poule A**

Journée 5, match 54946099 du 21/11/25 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Résultat : 3-5 pour Ent BEAUMONT MOURS 1

**FORFAITS AVISES**

**RAS**

**FORFAITS**

**RAS**

**AMENDES**

**GOUSSAINVILLE FC 1**

**U15F poule A**

Journée 5, match 54946134 du 29/11/25 contre ST PRIX ES 1

Feuille de match irrégulière : format, n° match ; **Amende 10€**

**Ent VAFF/GROSLAY 1**

**Senior F poule A**

Journée 5, match 54946099 du 21/11/25 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Feuille de match irrégulière : absence N° du match ; **Amende 10€**

**BEAUCHAMP AS 1**

**Senior F poule A**

Journée 5, match 54946100 du 21/11/25 contre CHAMPAGNE SFC 95 1

Feuille de match irrégulière : format ; **Amende 10€**



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION RESTREINTE DU 02 DECEMBRE 2025

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### *APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.

De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oubliés ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

**ATTENTION****HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(*Sans Lever de rideau*)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Séniors(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

**INDEMNITÉS D'ARBITRAGE**

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

**RAPPEL**

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



## APPEL A CANDIDATURE COUPE COMITE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COMITE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

**LE 31 MAI 2025**

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis au minimum de :

- 6 vestiaires + 2 vestiaires arbitres
  - 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.

Secrétaire de séance : JF. Budet

*Prochaine commission : 09/21/2025.*





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Doucara – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assiste : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – Le Nagard

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.  
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## RAPPEL POUR FMI

**La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.**

**Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.**

**Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée**

## COURRIERS DES CLUBS

### **AJED : Mail du 28 11 25**

Pris note de votre demande de modification d'horaire. La commission vous demande d'anticiper les demandes de dérogation via Footclub afin de permettre aux clubs adverses de s'organiser et à la commission de statuer.

### **AUVR ENNERY FC : Mail du 01 12 25**

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U11 série 1, à savoir : Stade Municipal à ENNERY

### **BEAUCHAMP AS : Mail du 28 11 25**

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-réception de feuilles. Après vérification la commission annule l'amende pour erreur administrative

### **BEAUCHAMP AS : Mail du 02 12 25**

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour un match de critérium U12 Avenir. La commission ne peut donner son accord car le club adverse a répondu par mail qu'il ne pouvait accepter le changement d'horaire. La commission vous rappelle que toutes les demandes de modification d'horaires ou de terrain ponctuelles doivent être effectuées via FOOTCLUB



**BELLOLY ST MARTIN ASC : Mail du 01 12 25**

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontre de critérium U10 série 1 du 29/11. La commission a bien réceptionné la feuille de match papier

**BOUFFEMONT ACF : Mail du 27 11 25**

Pris note du 1<sup>er</sup> forfait avisé de votre équipe 21 sur rencontre de critérium U12 – Série 1 poule C à CHARS AS

**CHAMPAGNE SFC : Mail du 28 11 25**

Pris note du 1<sup>er</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur rencontre de critérium U11 – Série 2 poule J à MENU COURT AS

**DEUIL ENGHien FC : Mail du 01 12 25**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence réclamée. La commission vous rappelle que les feuilles de présence ou feuille récapitulative sont à déposées impérativement dans FAL et non à envoyer au DVOf

**ENTENTE SSG : Mail du 01 12 25**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence réclamée

**ENTENTE SSG : Mail du 01 12 25**

Pris note des problèmes rencontrés avec les FMI sur rencontres U10 & U11 Avenir et U13 série 3.  
La commission vous rappelle une nouvelle fois que le feuilles de match papier sont à rédiger le jour même avant le début des matchs par les 2 équipes et à transmettre à la commission le lundi.

**ERMONT AMS : Mail du 01 12 25**

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U12, à savoir :  
Stade Auguste Renoir, Rue du Syndicat, ERMONT

**ERMONT AMS : Mail du 01 12 25**

Pris note de la demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U13 à domicile pour toute la saison, soit à 13h30. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour du calendrier

**EZANVILLE US : Mail du 01 12 25**

Pris note des problèmes rencontrés avec les FMI sur rencontre U12. La commission a bien réceptionné la feuille de match papier

**FONTENAY FC : Mail du 30 11 25**

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontre de critérium U10 série 1 du 29/11 à BELLOY ST MARTIN ASC. La commission attend la feuille de match papier

**FRANCONVILLE FC : Mail du 01 12 25**

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontre de critérium U10 Avenir du 29/11 suite à l'impossibilité pour l'éducateur d'ARGENTEUIL RC de se connecter.

**FRETTOISE ES : Mail du 27 11 25**

Pris note du 1<sup>er</sup> forfait avisé de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U13 série 1 à CORMEILLAIS ACS le 29/11/25.

**FRETTOISE ES : Mail du 27 11 25**

Pris note du 2<sup>ème</sup> forfait avisé de vos joueurs U8 sur centre du plateau à FRANCONVILLE FC le 29/11/25.

**GARGES FCM : Mail du 02 12 25**

Pris note de votre réclamation concernant le centre reporté à ST LEU de la Coupe du Comité U12. Après vérification la commission vous précise que le secrétariat du DVOf a envoyé un mail à tous les clubs concernés par le report des 2 centres à St LEU FC et à GONESSE RC le Mercredi 26/11/25. Sur ce mail il était bien indiqué les horaires pour la jonglerie et pour le début des matchs sur le centre se déroulant à ST LEU.



**GONESSE RC : Mail du 30 11 25**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence réclamée. La commission vous rappelle que les feuilles de présence ou feuille récapitulative sont à déposées impérativement dans FAL et non à envoyer au DVOF

**GOUSSAINVILLE FC : Mail du 26 11 25**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence réclamée

**GROSLAY FC : Mail du 01 12 25**

Pris note du problème rencontré avec les différentes FMI sur rencontres de critérium du 29/11. La commission a bien réceptionné les feuilles de match papier

**JOUY FC : Mail du 28 11 25**

Pris note de votre interrogation concernant la planification de vos matchs. La commission vous demande d'anticiper les demandes de dérogation via Footclub afin de permettre aux clubs adverses de s'organiser et à la commission de statuer.

**MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 01 12 25**

Pris note des problèmes rencontrés avec les FMI sur rencontre U13. La commission a bien réceptionné la feuille de match papier

**MARLY ES : Mail du 30 11 25**

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontre de critérium U11 Avenir du 29/11 à ECOUEN FC. La commission attend la feuille de match papier

**MENUCOURT AS : Mail du 26 11 25**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles du Centre de Coupe du Comité U12 réclamée

**MONTIGNY FC : Mail du 01 12 25**

Pris note de votre demande de retrait d'une équipe U9 sur les prochains plateaux.

**MONTMORENCY FC : Mail du 28 11 25**

Pris note du 2<sup>ème</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U11 série 1 poule C vs PARMAIN AC le 29/11/25.

**PERSAN US : Mail du 25 11 25**

Pris note de votre demande de modification d'horaires pour les rencontres du Challenge U10 & U11 du 13/12/25. La commission donne son accord et vous demande de rappeler ces horaires aux clubs visiteurs la semaine précédent ce 1<sup>e</sup> tour

**U10 Centre 33 : Contrôle des Licences à 9h15 & Début des rencontres à 9h30**

**U11 Centre 12 : Contrôle des Licences à 10h45 & Début des rencontres à 11h00**

**PERSAN US : Mail du 30 11 25**

Pris note du problème rencontré sur les rencontres de critérium U10 série 3 à GOUSSAINVILLE FC. La commission attend les feuilles de match papier de la part du club recevant.

**PERSAN US : Mail du 12 12 25**

Pris note du forfait avisé e vos 3 équipes U11 sur rencontres à GOUSSAINVILLE FC le 06/12/25

**PONTOISENNE JS : Mail du 01 12 25**

Pris note des problèmes rencontrés avec les FMI sur rencontre U12. La commission a bien réceptionné la feuille de match papier

**PONTOISENNE JS : Mail du 01 12 25**

Pris note des problèmes rencontrés avec les FMI sur rencontre U11. La commission a bien réceptionné la feuille de match papier

**ST LEU FC : Mail du 01 12 25**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 4 sur centre du plateau U6/U7 du 06/12/25 à ST BRICE FC.

**VEXIN AS : Mail du 28 11 25**

Pris note de la fermeture de vos installations à VIGNY par arrêté municipal

**VILLIERS FC : Mail du 29 11 25**

Pris note de votre information sur votre problème de FMI. La commission vous informe qu'il faut aller dans les paramètres de la tablette et choisir une police de caractères plus petite. La commission a bien réceptionné les feuilles de match

**VILLIERS FC : Mail du 02 12 25**

Pris note du forfait avisé de votre 3 sur rencontre de critérium U11 à ENTENTE SSG le 06/12/25

**AUDITION**

Pour le club de **GOUSSAINVILLEFC**

- Le Président : Mr AIT OMAR Mehdi Absence excusée
- Responsable École Foot animation : Mr MBOME SONGUE NBONGUE Daniel - Licence n° 2 310 772 168
- Dirigeant : M LOBE Samuel – Licence n°2 546 968 868

A la suite des rencontres de critérium U12 – série 3 poules A – B & C du 08/11/25

Après audition des personnes présentes, la commission rappelle les conseils d'usage afin de palier rapidement aux problèmes administratifs rencontrés par le club actuellement :

- Donner aux responsables des équipes U6/U7 – U8 & U9 la liste des joueurs présents sur les plateaux
- Créer pour chaque éducateur responsable d'une équipe U10 – U11 – U12 & U13 des accès pour la FMI
- Mettre à disposition des tablettes avec la nouvelle version de la FMI pour chaque rencontre de critérium à domicile
- Mettre à disposition des feuilles de match papier « Foot Animation » (disponibles sur le site du DVOF – rubrique Formulaires) en cas de défaillance d'une tablette avec la liste des joueurs par catégorie issue de Footclubs
- **En cas de problème avec une tablette une feuille de match papier doit être rédigée avant le début du match et transmise par mail au secrétariat du DVOF le lundi midi au plus tard**
- 

**RAPPEL**

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés.



## CHALLENGES U10 & U11

### 1er Tour – SAMEDI 13 DECEMBRE 2025

Le 1er tour regroupe les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

**9h45** : Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir du listing issu de Footclubs ou via l'application Club Compagnon

**10h00** : Coup d'envoi des rencontres

**Durée des rencontres :**

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

**Qualification**

Pour les U10 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2ème tour du Samedi 14 Février 2025

Les documents concernant l'organisation du 1er tour seront envoyés par mail.

**ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 22 DECEMBRE 2025 à 16 Heures dernier délai sous peine de disqualification.**

**Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.**

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Clubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

**Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.**

**Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.**

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun tour, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

# DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



## CHALLENGE U10

Centre 1 VIARMES ASNIERES OL	Centre 2 PIERRELAYE FC	Centre 3 BELLOY ST MARTIN ASC	Centre 4 COURDIMANCHE AS
Frettoise ES 1	St Ouen AS 1	Eaubonne CSM 2	Goussainville FC 3
St Prix ES 1	Beaumont-Mours ENT 2	Belloy St Martin ASC 1	Le Thillay ESM 1
Viarmes-Asnières OL 1	Pierrelaye FC 1	RC Argenteuil 1	Courdimanche AS 1
Garges FCM 2	Fontenay FC 1	Eragny FC 1	Persan US 3

Centre 5 BRUYERES BERNES USM	Centre 6 NEUVILLE AS	Centre 7 MONTMORENCY FC	Centre 8 GAFEPB
Auvers-Ennery FC 1	Jouy FC 1	Montmorency FC 1	Bezons USO 1
Ecouen FC 3	Méry-Mériel FC 2	Bezons USO 3	Gafepb 1
Bruyères-Bernes USM 1	Neuville AS 2	Champagne SFC 1	Villiers FC 1
Marcouville City CPA 1	Montsoult-Baillet US 1	Cosmo Taverny 3	Villiers FC 4

Centre 9 PONTOISENNE JS	Centre 10 ST BRICE FC	Centre 11 VILLIERS FC	Centre 12 GONESSE RC
Pontoisienne JS 1	Arnouville FAS 2	Cormeillais ACS 1	Puiseux-Louvres FC 2
Survilliers AV 1	Neuville AS 1	Ecouen FC 2	Gonesse RC 1
Cergy-Pontoise FC 7	St Brice FC 3	Villiers FC 2	Groslay FC 2
Cergy-Pontoise FC 1	Fosses FU 1	Villiers FC 3	Adamois OL 2

Centre 13 BOUFFEMONT ACF	Centre 14 SOISY AM FC	Centre 15 ERMONT AmS	Centre 16 ENTENTE SSG
Bauchamp AS 1	Franconville FC 3	Montmagny FC 3	Ermont AmS 2
St Leu FC 1	Puiseux-Louvres FC 1	Ermont AmS 3	Montmorency FC 2
St Brice FC 2	Soisy AM FC 4	Cergy-Pontoise FC 4	Entente SSG 3
Bouffémont AC 1	Soisy AM FC 2	Viarmes-Asnières OL 2	Entente SSG 1

Centre 17 CERGY PONTOISE FC	Centre 18 ST LEU FC	Centre 19 MONTIGNY FC	Centre 20 ARNOUVILLE FAS
Cergy-Pontoise FC 3	St Leu FC 3	Montigny FC 1	RC Argenteuil 3
Cergy-Pontoise FC 6	Eragny FC 2	Garges FCM 1	Arnouville FAS 1
Beaumont-Mours ENT 1	Entente SSG 4	Bauchamp AS 3	Marly ES 2
Osny FC 3	Entente SSG 2	Ermont ACF 1	Eaubonne CSM 1

Centre 21 ADAMOIS OL	Centre 22 FRANCONVILLE FC	Centre 23 MERY MERIEL FC	Centre 24 HERBLAY ES
Cergy-Pontoise FC 2	Franconville FC 1	Pontoisienne JS 2	Vexin As 1
Cergy-Pontoise FC 5	Deuil-Enghien FC 1	Vauréal FCM 2	Goussainville FC 2
Adamois OL 1	Argenteuil FC 2	Méry-Mériel FC 1	Herblay ES 3
AJED 2	Argenteuil FC 4	Montmagny FC 1	Bezons USO 2

Centre 25 JOUY FC	Centre 26 SARCELLES AAS	Centre 27 ERMONT ACF	Centre 28 ARGENTEUIL FC
Osny FC 2	Sarcelles AAS 4	Sarcelles AAS 3	Osny FC 1
Jouy FC 2	Sarcelles AAS 1	Sarcelles AAS 2	Ermont AmS 1
Herblay ES 1	Cosmo Taverny 2	Ermont ACF 2	Argenteuil FC 3
Montmagny FC 2	Viarmes-Asnières OL 3	Ecouen FC 1	Argenteuil FC 1

Centre 29 CORMEILLAIS ACS	Centre 30 FOSSES UF	Centre 31 GARGES FCM	Centre 32 ROISSY US
Cosmo Taverny 1	Fosses FU 2	Montigny FC 3	Groslay FC 1
Marly ES 1	Beauchamp AS 2	Garges FCM 3	Marcouville City CPA 2
Cormeillais ACS 2	Deuil-Enghien FC 2	Jouy FC 3	Herblay ES 2
Gonesse RC 2	St Leu FC 2	Courdimanche AS 2	Roissy US 2

Centre 33 PERSAN US	Centre 34 ST OUEN AS	Centre 35 GOUSSAINVILLE FC	Centre 36 MENU COURT AS
Vauréal FCM 1	St Ouen AS 2	Goussainville FC 1	RC Argenteuil 2
Roissy US 1	St Brice FC 1	AJED 1	Menucourt AS 1
Entente SSG 5	Soisy AM FC 3	St Prix ES 2	Ezanville US 1
Persan US 1	Soisy AM FC 1	Montigny FC 2	

Centre 37 CHAUMONTEL LUZ. AS			
Persan US 2			
Franconville FC 2			
Chaumontel-Luz. AS 1			



# DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



## CHALLENGE U11

Centre 1	ST LEU FC	Centre 2	ROISSY US	Centre 3	ECOUE FC	Centre 4	BEAUCHAMP AS
St Leu FC 4		Roissy US 2		Franconville FC 2		Montigny FC 1	
St Leu FC 2		Persan US 3		Osny FC 2		Vauréal FCM 1	
Garges FCM 2		Villiers FC 3		Ecouen FC 4		Beauchamp AS 1	
St Brice FC 2		Villiers FC 2		Ecouen FC 1		Viarmes-Asnières OL 1	

Centre 5	EZANVILLE US	Centre 6	COSMO TAVERNY	Centre 7	GOUSSAINVILLE FC	Centre 8	SARCELLES AAS
Cergy-Pontoise FC 4		Cosmo Taverny 3		Groslay FC 2		St Ouen AS 3	
Montigny FC 3		Viarmes-Asnières OL 2		Montigny FC 2		Menucourt AS 1	
Ezanville US 1		Cergy-Pontoise FC 1		Goussainville FC 1		Sarcelles AAS 1	
Bezons USO 2		Cergy-Pontoise FC 7		Vémars St Witz FC 1		Sarcelles AAS 4	

Centre 9	MARLY ES	Centre 10	EAUBONNE CSM	Centre 11	ENTENTE SSG	Centre 12	PERSAN US
Méry-Mériel FC 1		Beaumont-Mours ENT 1		Entente SSG 1		St Ouen AS 1	
Chaumontel-Luz. AS 1		RC Argenteuil 3		Entente SSG 3		Persan US 1	
Marly ES 1		Eaubonne CSM 2		Gafepb 1		Ecouen FC 3	
Ermont ACF 2		Marcouville City CPA 2		Ermont ACF 1		Ecouen FC 2	

Centre 13	ST PRIX ES	Centre 14	PUISEUX LOUVRES FC	Centre 15	VAUREAL FCM	Centre 16	BEZONS USO
Jouy FC 3		Marly ES 2		Garges FCM 3		Bezons USO 1	
AJED 1		Puiseux-Louvres FC 1		Montmorency FC 1		Arnouville FAS 2	
Soisy AM FC 3		Soisy AM FC 2		Persan US 2		Entente SSG 2	
St Prix ES 1		St Prix ES 2		Vauréal FCM 2		Entente SSG 4	

Centre 17	ARGENTEUIL RC	Centre 18	HERBLAY ES	Centre 19	ERAGNY FC	Centre 20	MAGNY FC
Adamois OL 2		Montmagny FC 3		Vexin AS 1		Magny FC 2	
RC Argenteuil 1		Eragny FC 1		Pierrelaye FC 2		Vallée du Sausseron 1	
Soisy AM FC 1		Herblay ES 1		Eragny FC 2		Osny FC 3	
Franconville FC 3		Herblay ES 3		Pontoisienne JS 1		Courdimanche AS 2	

Centre 21	LE THILLAY ESM	Centre 22	DOMONT FC	Centre 23	MONTMAGNY FC	Centre 24	CERGY PONTOISE FC
Le Thillay ESM 1		Roissy US 1		St Leu FC 3		Cergy-Pontoise FC 2	
Pontoisienne JS 2		Domont FC 1		St Leu FC 1		Cergy-Pontoise FC 5	
Cormeillais ACS 2		Fosses FU 2		Montmagny FC 1		Parmain AC 1	
Ermont AmS 2		Bouffémont AC 1		Magny FC 1		Domont FC 2	

Centre 25	GROSLEY FC	Centre 26	ARGENTEUIL FC	Centre 27	GARGES FCM	Centre 28	DEUIL ENGHEN FC
Grosley FC 1		Argenteuil FC 2		RC Argenteuil 2		Eaubonne CSM 1	
Frettoise ES 1		Argenteuil FC 1		Garges FCM 1		Deuil-Enghien FC 1	
Herblay ES 4		Bruyères-Bernes USM 1		Ermont AmS 1		Sarcelles AAS 3	
Herblay ES 2		Cormeillais ACS 1		Méry-Mériel FC 2		Sarcelles AAS 2	

Centre 29	ONSY FC	Centre 30	GONESSE RC	Centre 31	ADAMOIS OL	Centre 32	CHAMPAGNE SFC
Gonesse RC 2		Arnouville FAS 1		Villiers FC 4		Eragny FC 3	
Auvers-Ennery FC 1		Jouy FC 1		Villiers FC 1		Champagne SFC 1	
Montmagny FC 2		St Brice FC 3		Adamois OL 1		Neuville AS 1	
Osny FC 1		Gonesse RC 1		St Brice FC 1		Puiseux-Louvres FC 2	

Centre 33	BEAUMONT MOURS EN	Centre 34	MONTSOULT BAILLET US	Centre 35	MARCOUVILLE CITY	Centre 36	FRANCONVILLE FC
Survilliers AV 1		Ermont AmS 3		Goussainville FC 2		Menucourt AS 2	
Goussainville FC 3		Montsoult-Baillet US 1		Marcouville City CPA 1		Beauchamp AS 1	
Courdimanche AS 1		Argenteuil FC 4		Champagne SFC 2		Deuil-Enghien FC 2	
Beaumont-Mours ENT 2		Argenteuil FC 3		St Ouen AS 2		Franconville FC 1	

Centre 37	JOUY FC	Centre 38	AJED				
Jouy FC 2		Fosses FU 1					
Cosmo Taverny 2		AJED 2					
Cergy-Pontoise FC 3		Cosmo Taverny 1					
Cergy-Pontoise FC 6		Pierrelaye FC 1					



## INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7.

La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9<sup>ème</sup> jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

**ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPTE**

## IMPORTANT - PLATEAUX U6/U7 – U8 & U9

La commission informe les clubs que les centres des plateaux jusqu'au 10 Janvier 2026, sont visibles dans FAL ou sur le site du DVOF.

Les clubs qui ne pourraient recevoir un centre sont priés d'avertir la commission au plus vite afin de pouvoir effectuer les modifications en amont.

**La commission rappelle également aux clubs, afin d'éviter des déplacements inutiles, de bien vérifier leur destinations le vendredi à 14h00 car des modifications ou annulations peuvent avoir lieu jusqu'à cette date**





## MATCHS REMIS AU 20/12/2025

### CRITERIUM U10

BRUYERES BERNES USM 21 vs GROSLEY FC 22 : match n° 54926174 – série 1

### CRITERIUM U12

ST LEU FC 22 & 23 vs ST BRICE FC 23 & 24 : matchs n° 54935824 & 54935852 – série 2 – Poules C & D

BRUYERES BERNES USM 21 & 22 vs SOISY AM FC 21 & 22 : matchs n° 54935880 & 54935932 – série 2 – Poules E & F

## DERNIER APPEL FEUILLES DE LA COUPE DU COMITE U12

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

Centre 6 : BELLOY ST MARTIN ASC

Centre 9 : GARGES FCM

Centre 13 : MENU COURT AS

Centre 15 : COSMO TAVERNY

Centre 21 : ADAMOIS OL

Centre 27 : ST LEU FC (centre joué le 29/11)

Centre 34 : ST BRICE FC

Centre 35 : PIERRELAYE FC

La commission demande aux clubs d'envoyer très rapidement (soit par mail soit déposé au secrétariat du DVOF) tous les documents relatifs au centre de Coupe du Comité U12 : feuille récapitulative avec tous les résultats – feuilles de présence et feuilles de jonglerie de chaque équipe présente

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

**La commission vous rappelle que toutes les feuilles réclamées concernant les plateaux doivent être déposées directement dans FAL via FOOTCLUBS et non envoyées au DVOF.**

### PLATEAU U8 du 15/11/2025

**MAGNY FC :** 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de centre récapitulative de vos U8 sur votre site n°8 à MAGNY FC

**PIERRELAYE FC :** 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°12 à PIERRELAYE FC



**SURVILLIERS AVENIR** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°15 à SURVILLIERS AVENIR

**VIARMES ASNIERES OL** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°15 à SURVILLIERS AVENIR  
**DEUIL ENGHien FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°16 à DEUIL ENGHien FC

**VILLIERS FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°16 à DEUIL ENGHien FC

**GONESSE RC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°19 à GONESSE RC

### PLATEAU U9 du 15/11/2025

**VALLEE DU SAUSSERON** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à BRUYERES BERNES USM

**PIERRELAYE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°4 à COURDIMANCHE AS

**DEUIL ENGHien FC** 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°19 à VIARMES ASNIERES OL

**MONTMORENCY FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°19 à VIARMES ASNIERES OL

### 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

#### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

#### CRITERIUM U10

**ARGENTEUIL RC 22 & 23** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 54926345 & 54926373 - critérium U10 série 2 Poules C & D vs JOUY FC 22 & 23 le 29/11/25

**ST BRICE FC 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54926431 - critérium U10 série 2 Poule E vs VAUREAL FCM 22 le 29/11/25

**ECOUEN FC 22 & 23** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 54926567 & 54926596 - critérium U10 série 2 Poules I & J vs MONTMORENCY FC 21 & 22 le 29/11/25

**GOUSSAINVILLE FC 21 – 22 & 23** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 54926708 - 54926680 & 54926737 - critérium U10 série 3 Poules A – B & C vs PERSAN US 21 – 22 & 23 le 29/11/25

#### CRITERIUM U10 AVENIR

**ENTENTE SSG 21** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54944339 - critérium U10 Avenir vs ERMONT AMS 21 le 29/11/25

#### CRITERIUM U11 AVENIR

**ERAGNY FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54944061 - critérium U11 Avenir vs ST OUEN AS 1 le 29/11/25



**ENTENTE SSG 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54944123 - critérium U11 Avenir vs ERMONT AMS 1 le 29/11/25

### CRITERIUM U12

**SARCELLES AAS 23 & 24** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 54936014 & 54936042 - critérium U12 série 2 Poules I & J vs ECOUEN FC 22 & 23 le 29/11/25

**SOISY AM FC 23 & 24** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 54936017 & 54936045 - critérium U12 série 2 Poules I & J vs THILLAY ESM 21 & 22 le 29/11/25

### CRITERIUM U12 AVENIR

**ERMONT AMS 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54939228 - critérium U12 Avenir vs FRANCONVILLE FC 22 le 29/11/25

### CRITERIUM U13

**ARGENTEUIL FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54951137 - critérium U13 série 3 Poule A vs CERGY PONTOISE FC 2 le 29/11/25

**ENTENTE SSG 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 54951136 & n° 54951155 - critérium U13 série 3 Poules B & C vs BEZONS USO 2 & 3 le 29/11/25

**ST PRIX ES 2** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54987700 - critérium U13 série 1 Poule E vs ROISSY US 1 le 29/11/25

**GOUSSAINVILLE FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54987699 - critérium U13 série 1 Poule E vs GARGES FCM 2 le 29/11/25

**VAUREAL FCM 2** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54913247 - critérium U13 série 2 Poule B vs ARGENTEUIL RC 3 le 29/11/25

**PUISEUX LOUVRES FC 2** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54913339 - critérium U13 série 2 Poule D vs VILLIERS FC 3 le 29/11/25

### CRITERIUM U13 AVENIR

**ST PRIX ES 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54911457 - critérium U13 Avenir vs ENTENTE SSG 1 le 29/11/25

**ST BRICE FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54911458 - critérium U13 Avenir vs ST LEU FC 1 le 29/11/25

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### CRITERIUM U12

**SARCELLES AAS 22 & 23** : 2<sup>ème</sup> appel des feuilles de match n° 54935874 & 54935929 - critérium U12 série 2 Poules E & F vs BRUYERES BERNES USM le 015/11/25



**CRITERIUM U13**

**MAGNY FC 1 :** 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 54959687 - critérium U13 série 1 Poule D à PARMAIN AC vs le 08/11/25

**AMENDES**

**GARGES FCM 22 & 23 :** Non réception des feuilles de match n° 54926485 & 54926519 - critérium U10 série 2 Poules E & F vs ARNOUVILLE FAS 21 & 22 le 15/11/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**ARGENTEUIL FC 24 & 25 :** Non réception des feuilles de match n° 54926486 & 54926520- critérium U10 série 2 Poules G & H vs ERAGNY FC 22 & 23 le 15/11/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**ST BRICE FC 3 :** Non réception de la feuille de match n° 54935919 - critérium U11 série 2 Poules F vs MONTMAGNY FC 3 le 15/11/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**ARGENTEUIL FC 4 & 5 :** Non réception des feuilles de match n° 549230547 & 54930575 - critérium U11 série 2 Poules G & H vs ERAGNY FC 2 & 3 le 15/11/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**CHAMPAGNE SFC :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur match n° 54930659 – critérium U11 – Série 2 poule J à MENU COURT AS

**Amende : 15€**

**MONTMORENCY FC :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 54913292 & n° 54913337 – critérium U13 – Série 2 poules C & D à BEAUCHAMP AS

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**SURVILLIERS AVENIR :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 54950668 – critérium U13 – Série 1 poule C à ST OUEN AS

**Amende : 15€**

**GOUSSAINVILLE FC :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 54934615 – critérium U12 – Série 3 poule B à CERGY PONTOISE FC

**Amende : 15€**

**GOUSSAINVILLE FC :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 54912745 & 54912790 – critérium U11 – Série 3 poules A & B à COSMO TAVERNY

**Amende : 15€**

**ST LEU FC :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 54939225 – critérium U12 Avenir à ARGENTEUIL FC

**Amende : 15€**

**PONTOISENNE JS :** Présence d'un joueur non licencié sur match n° 54935987 – critérium U12 série 2 poule H vs CORMEILLAIS ACS (ABOUBACAR N.)

**Amende : 120€**



**PONTOISEENNE JS** : Feuille irrégulière sur match n° 54935987 – critérium U12 série 2 poule H vs CORMEILLAIS ACS  
(manque n° match et date erronée)

**Amende : 10€**

**MONTMORENCY FC** : Non réception de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur votre site n°10 à MONTMORENCY FC plateau du 18/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
(fichier incompatible - impossible d'accéder aux documents)

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**PUISEUX LOUVRES FC** : Non réception de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur votre site n°11 à PUISEUX LOUVRES FC plateau du 18/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**MAGNY FC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°16 à SAINT OUEN AS plateau du 18/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**MONTMORENCY FC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur le site n°3 à ARNOUVILLE FAS plateau du 18/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**DEUIL ENGHEN FC** : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur le site n°20 à SAINT PRIX ES plateau du 18/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

## ANULATION D'AMENDES

**BEAUCHAMP AS 1 & 2** : Non réception des feuilles de match n° 54930599 & 54930646- critérium U11 série 2

Poules I & J vs DOMONT FC 1 & 2 le 08/11/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

## APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (toute la journée) et  
Dimanche 14 Juin 2026 (la matinée)

**PROCHAINE REUNION LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025**





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

## FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 02 décembre 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto-verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

### Engagements d'équipe

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

### RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

#### DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F-U9F(joueuses non engagées en plateaux) FC2M

RASSEMBLEMENT 3 : 10 janvier 2026 – U7F

PLATEAU 4 : 17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS

RASSEMBLEMENT 4 : 24 janvier 2026 – U7F - Five

PLATEAU 5 : 31 janvier 2026- U9F – FRANCONVILLE FC

FESTIVAL U9F : Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire)





RASSEMBLEMENT 5 :	07 février 2026 – U7F - Five
PLATEAU 3 :	14 février 2026 – U9F - AJED
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	<b>Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire)</b>
RASSEMBLEMENT 6 :	<b>11 avril 2026 – U7F</b>
FESTIVAL U9F :	<b>Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire)</b>
RASSEMBLEMENT 7 :	<b>30 mai 2026 – U7F</b>

## INFORMATIONS

Suite à la fermeture des terrains par le DVOF le samedi 22 novembre 2025 les rencontres U9F, U11F, U13F et U13 avenir sont reportées :

**U9F : Plateau 3 : reporté le samedi 14 février 2026**

**U11F : Rencontre MERY-MERIEL/ HERBLAY ES reportée le samedi 06 décembre 2025**

**U13F : la journée 3 est reportée au samedi 06 décembre 2025**

**U13F avenir : la journée 4 est reportée au samedi 06 décembre 2025**

Les équipes disputant les critériums animations féminins sont automatiquement reconduits pour la phase 2 sauf avis contraire du club engageant avant le 11 janvier 2026.

Les nouvelles inscriptions pour la phase 2 doivent nous parvenir avant le 11 janvier 2026

## COURRIERS DES CLUBS

**PERSAN US 03**

**U13F poule B**

**Mail du 12/11/25**

Prise en compte de votre engagement en critérium à 8 U13F poule B à la place de non affecté 1

Contrôle des licences : OK

Report le 06/12/25, journée 3, match 54946733 vous recevez AJED 1

**Les journées 1 et 2 sont neutralisées**

## FESTIVAL U9F

Samedi 06 décembre 2025

Uniquement pour les clubs engagés et présents sur les plateaux U9F avec une ou des équipes

1<sup>er</sup> tour FESTIVAL : FUTSAL,

Gymnase de la Coussaye

53 rue de la Coussaye

95880, Enghien les Bains

## MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

06/12/25

**BRUYERES BERNES USM 1**

**U11F poule B**

Journée 3, Match 54946033 du 29/11/2025 reçoit FRANCONVILLE FC 1

**Nouvel horaire : 11h00**

**Motif : plateau U9 à 9h30**

**Accord des clubs**

## RENCONTRES REPORTÉES

06/12/2025



**MERY-MERIEL FC 1**

**U11F poule A**

Journée 1, Match 54946012 du 11/10/2025 reporté le 06/12/25 reçoit HERBLAY ES 1

Motif : nouvel engagement de HERBLAY ES

Commission féminine le 25/10/25

**PERSAN US 03**

**U13F poule B**

Journée 3, match 54946733 du 06/12/25 reçoit AJED 1

Motif : nouvel engagement de PERSAN US 03 1

Commission féminine le 25/11/25

**1<sup>ier</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

**U13F**

**SARCELLES AAS 1**

**U13F Avenir**

Journée 5, Match 54946071 du 29/11/2025 contre GONESSE RC 1

1<sup>ier</sup> appel le 02/12/25 FMI ou feuille de match

**SARCELLES AAS 2**

**U13F poule A**

Journée 4, Match 54946328 du 29/11/2025 contre FRANCONVILLE FC 1

1<sup>ier</sup> appel le 02/12/25 FMI ou feuille de match

**2<sup>ième</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

**RAS**

**APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE**

**GONESSE RC**

**U13F Avenir**

Journée 3, Match 54946063 du 08/11/2025 contre ESSG/SOISY 1

Appel le 02/12/25 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée

Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

**RESULTATS FEUILLES DE MATCHS**

**HERBLAY ES 1**

**U11F poule A**

Journée 3, Match 54946017 du 29/11/2025 contre ESSG/SOISY 1

Résultat : 4 – 2 pour HERBLAY ES 1

**FORFAITS AVISES**

**BELLOY-ST MARTIN ACS 1**

**U13F poule D**

**Mail du 27 /11/25**

Journée 4, Match 54946995 du 29/11/2025 contre GARGE LES GONESSES

1<sup>er</sup> forfait avisé

(Vous devez mettre le club adverse en copie)

**FORFAITS**



**ESSG/SOISY 2**

**U13F poule A**

**Mail du 28 /11/25 à 16h23**

Journée 4, Match 54946326 du 29/11/2025 contre ERMONT AMS 2

1<sup>er</sup> forfait : **amende 15€**

Motif : le mail doit parvenir au secrétariat du district la veille du match avant 12h00

**Attention 2<sup>ème</sup> forfait : 1<sup>er</sup> forfait avisé le 25/11/25**

**AMENDES**

**U11F**

**St OUEN L'AUMONE AS 1**

**U11F poule B**

Journée 3, Match 54946031 du 29/11/2025 contre ARGENTEUILLAISE FC 1

Feuille de match irrégulière : Format,toutes les informations du match : **Amende 10€**

**U13F**

**ARGENTEUILLAISE FC 1**

**U13F poule A**

Journée 4, Match 54946327 du 29/11/2025 contre CERGY-PONTOISE FC 2

Feuille de match irrégulière : Format. **Amende 10€**

**ARGENTEUILLAISE FC 2**

**U13F poule B**

Journée 4, Match 54946735 du 29/11/2025 contre ADAMOIS OL 1

Feuille de match irrégulière : Format. **Amende 10€**

**CHALLENGE U11F**

**Centre 1**

**FRANCONVILLE FC 1**

Feuille de centre incomplète : feuille arbitrage incomplète. **Amende 10€**

**Centre 4**

**GONESSE RC 1**

Feuille de centre incomplète : Manque responsable centre, feuille arbitrage non remplie ; Signatures page5 et 8

**Amende 10€**

**BOUFFEMONT ACF 1**

SOUSSI Ilyana licence : 9604099334 non licenciée à la date du 08/11/2025 : **Amende 120€**

LUTENSINKO DEMBA Guirlha 9605548102 (06/11/25) Joueuse NON Qualifiée à la date des rencontres :

**Amende 120€**

LUTENSINKO DEMBA Manuella 9605546566 (06/11/25) Joueuse NON Qualifiée à la date des rencontres

**Amende 120€**

**FESTIVAL U13F**

**CENTRE 3**

**ST OUEN L'AUMONE AS 1**

Feuille de centre incomplète : Feuille d'arbitrage non remplie. **Amende 10€**

**CENTRE 5**

**ST OUEN L'AUMONE AS 1**

Feuille de centre incomplète : Feuille d'arbitrage non remplie. **Amende 10€**

AJED 1 : 9 mutations dont 3 hors période (Article 8 : 4 licenciées mutées maximum, dont 1 hors période)



HERBLAY ES 1 : 2 mutations hors période.

9604029358 BERHAULT KOLIANE (U12F) mutée hors période

9602828372 KAROLECWICZ Julia mutée hors période (Article 8 : 1 mutée hors période maximum)

#### **CENTRE 6**

VIARMES ASNIERES OL

BENLAZAR ASSIYA 9605460741 (14/11/25) non qualifiée au 15/11/25

GARGES LES GONESSES FCM 1, non présentation du justificatif des licences.

Licences manquantes : **Amende 90€ (9x10€)**

#### **CENTRE 7**

Feuille de centre incomplète : Feuille d'arbitrage incomplète. **Amende 10€**

#### **CENTRE 8**

##### **GONESSE RC 1**

Feuille de centre incomplète : Feuille d'arbitrage incomplète. **Amende 10€**

NEILA 9602570745 (U13F) mutée hors période

DIALLO HABY 9603707781 (U12F) mutée hors période (Article 8 : 1 mutée hors période maximum)

##### **CERGY PONTOISE FC 1**

VAUTOUR SHIVANY 9604736569 (U13F) mutée hors période

NAIR BEN ROKIA ASMA 9603980822 (U13F) mutée hors période. (Article 8 : 1 mutée hors période maximum)

##### **FOSSES FU 1**

Forfait : **amende 25€**

#### **RESULTATS CHALLENGE U11F**

*Sous réserve de réclamation*

#### **CENTRE 1**

- |                          |                                  |
|--------------------------|----------------------------------|
| 1) FRANCONVILLE FC 1     | Qualifié                         |
| 2) AJED 1                | Qualifié – 3pts (98 jongles)     |
| 3) BRUYERES BERNES USM 1 | non qualifié, 3pts -(38 jongles) |

#### **CENTRE 2**

- |                         |              |
|-------------------------|--------------|
| 1) -ERMONT AS 1         | Qualifié     |
| 2) -CERGY PONTOISE FC 1 | Qualifié     |
| 3) HERBLAY ES 1         | non qualifié |
| 4) ST PRIX ES 1         | non qualifié |

#### **CENTRE 3 :**

- |                            |              |
|----------------------------|--------------|
| 1) - ST OUEN L'AUMONE AS 1 | Qualifié     |
| 2) -MONTMORENCY FC 1       | Qualifié     |
| 3) CERGY PONTOISE FC 2     | non qualifié |

#### **CENTRE 4**

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| 1) -SARCELLES AAS 1      | Qualifié   |
| 2) -ENT BEAUMONT MOURS 1 | Qualifié   |
| 3) -GONESSE RC 1         | non qualifié   |
| 4) -BOUFFEMONT ACF 1 –   | Disqualifié –<br><i>SOUSSI Ilyana licence : 9604099334 non licenciée à la date du 08/11/2025</i> |
- LUTENSINKO DEMBA Guirlha 9605548102 (06/11/25) Joueuse NON Qualifiée à la date des rencontres  
LUTENSINKO DEMBA Manuella 9605546566 (06/11/25) Joueuse NON Qualifiée à la date des rencontres

#### **CENTRE 5**

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1) -ENTENTE SSG-SOISY 1   | Qualifié 6pts (287 jongles) |
| 2) -ENTENTE MERY MERIEL 1 | Qualifié 6pts (145 jongles) |





3) -ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1 non qualifié

APPEL RESULTATS CHALLENGE U11F

**CENTRE 3**

1<sup>er</sup> appel le 10/11/25 : CERGY PONTOISE FC 2 – Club centre

2<sup>ième</sup> appel le 18/11/25,

3<sup>ième</sup> appel le 25/11/25

4<sup>ième</sup> appel le 02/12/25 : Veuillez officialiser le centre 3 via la messagerie officielle ou un courrier comportant l'intégralité du dossier adresser au secrétariat du district

ST OUEN L'AUMONE AS 1

MONTMORENCY FC 1

RESULTATS FESTIVAL U13F

*Sous réserve de réclamation*

**CENTRE 1**

- |    |                           |  |
|----|---------------------------|--|
| 1) | ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1 | Qualifié                                   |
| 2) | ENTENTE BEAUMONT MOURS 1  | Qualifié                                   |
| 3) | ST OUEN L'AUMONE AS 1     | Disqualifié (5 joueuses mutées, article 8) |

**CENTRE 2 – contrôle en cours**

ERMONT AS 2

ST BRICE FC 1

BELLOY ST MARTIN ASC 1

ENTENTE ARGENTEUILLAISE 2

**CENTRE 3**

- |    |                       |              |
|----|-----------------------|--------------|
| 1) | COSMO TAVERNY 1       | Qualifié     |
| 2) | FRANCONVILLE FC 1     | Qualifié     |
| 3) | ENTENTE MERY MERIEL 1 | non qualifié |
| 4) | ENTENTE SSG-SOISY 2   | Forfait      |

**CENTRE 4 – contrôle en cours**

SARCELLES AAS 1

BOUFFEMONT ACF 1

MONTMORENCY FC 1

ADAMOIS OL 1

**CENTRE 5**

- |    |                     |   |
|----|---------------------|---|
| 1) | ENTENTE SSG-SOISY 1 | Qualifié  |
| 2) | CERGY PONTOISE FC 1 | Qualifié  |
| 3) | AJED 1              | Disqualifié (9 joueuses mutées, dont 3 hors période, article 8) |
| 4) | HERBLAY ES 1        | Disqualifié (2 joueuses mutées hors période, article 8)         |

**CENTRE 6**

- |    |                           |  |
|----|---------------------------|--|
| 1) | ST PRIX ES 1              | Qualifié   |
| 2) | VIARMES ASNIERES OL 1     | Disqualifié (1 joueuse non qualifiée à la date du 15/11/2025, article 8) |
| 3) | GARGES les GONESSES FCM 1 | Disqualifié (non présentation des licences, article 8)                   |

**CENTRE 7**

- |    |                      |              |
|----|----------------------|--------------|
| 1) | SARCELLES AAS 2      | Qualifié     |
| 2) | VAFF /GROSLAY 1      | Qualifié     |
| 3) | JOUY LE MOUTIER FC 1 | non qualifié |



**CENTRE 8**

- 1) ERMONT AS 1
- 2) GONESSE RC 1
- 3) CERGY PONTOISE FC 1
- 4) FOSSE FU 1

**Qualifié**

*Disqualifié (2 joueuses mutées hors période, article 8)*

*Disqualifié (1 joueuse non qualifiée à la date du 15/11/2025, article 8)*

*Forfait*



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

## RÉUNION RESTREINTE DU 02 DÉCEMBRE 2025

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### COMMUNIQUÉ

#### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédent la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

**COURRIERS CLUBS****Garges Djibson Asc :** Mail du 18-11-25

Réception feuille de match papier de critérium U12 du 16-11-25 contre Attainville Futsal.

**Asf Argenteuil :** Mail du 20-11-25

Pris note de la modification du gymnase pour le plateau U10 du 23-11-25.

**Afs Vauréal :** Mail du 21-11-25

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur le plateau U10 du 22-11-25 à Paris CDG Futsal.

**Attainville Futsal :** Mail du 21-11-25

Pris note de votre déplacement à Bezons pour la rencontre de Senior D1 du 20-11-25 contre Bezons SC.

Pris note de l'indisponibilité du gymnase.

La commission statuera lors de sa réunion du lundi 08-12-25.

**Persanaise Cfj :** Mail du 23-11-25

Pris note de votre absence au plateau U10 du 23-11-25 à Garges Djibson Asc en raison des conditions météorologiques.

**My Sarcelles Futsal :** Mail du 24-11-25

Réponse déjà faite dans le PV du 20-10-25.

Demande de récupération du point de pénalité pour la rencontre forfait contre Montmorency Futsal 2 suite au forfait général de l'équipe de Montmorency Futsal 2.

En application de l'article 23.6 des RS du DVDF, la commission futsal ne peut annuler le point de pénalité.

En effet le point de pénalité comptabilisé contre une équipe forfait général reste acquis.

**Vémars St Witz Fc :** Mail du 24-11-25

Pris note de l'erreur du score pour la rencontre D3 n° 54766953 : JEF 1 / Vémars St Witz Fc 1 du 22-11-25.

La commission demande la confirmation du score aux arbitres.

**Jeunesse Ecouennaise Futsal :** Mail du 24-11-25

Pris note de l'erreur du score pour la rencontre D3 n° 54766953 : JEF 1 / Vémars St Witz Fc 1 du 22-11-25.

La commission demande la confirmation du score aux arbitres.

**Combo Futsal :** Mail du 24-11-25

Pris note de votre demande concernant le Challenge U14.

Votre équipe est exempte du tour de cadrage, voir le tirage dans les PV précédents.

**Combo Futsal :** Mail du 24-11-25

Pris note de votre problème de tablette pour la rencontre du Challenge U12 contre FC VLB.

Réception de la feuille de match papier. Pris note du score de la rencontre.

**Avicenne Asc :** Mail du 23-11-25

Pris note de votre absence au plateau U10 du 23-11-25 à Asf Argenteuil en raison des conditions météorologiques.

**Sportifs de Garges :** Mail du 24-11-25

Pris note de votre problème de tablette pour les rencontres Senior D3 et Challenge U16 du samedi 22-11-24.

Pris note du résultat des rencontres.

**Sportifs de Garges :** Mail du 24-11-25

Réception feuille de match papier du critérium U12 pour la rencontre du 16-11 contre Asf Argenteuil.



**Ermont Ams** : Mail du 24-11-25

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour le plateau U8 du 29-11-25.

**Afs Vauréal** : Mail du 25-11-25

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U8 le samedi 29-11.

**Garges Djibson Asc** : Mail du 25-11-25

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U8 le samedi 29-11.

**Montigny LVDB** : Mail du 26-11-25

Pris note de la modification de gymnase pour la rencontre CVO futsal du 29-11 contre Parmain Futsal.

**Combo Futsal** : Mail du 27-11-25

Réception feuille de match papier du critérium U12 pour la rencontre du 08-11 contre Garges Djibson Asc 21.

**Combo Futsal** : Mail du 27-11-25

Réception feuille de match papier du critérium U12 pour la rencontre du 16-11 contre Marcouville City CP 22.

**Parmain Futsal AS** : Mail du 27-11-25

Pris note de votre accord pour la modification de gymnase contre Montigny Lvdb.

**Sem Nome Fc** : Mail du 28-11-25 (attestation mairie jointe)

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 06-12-25.

La commission reporte la rencontre contre FC VLB 2 à une date ultérieure.

**Jeunesse Ecouennaise Futsal** : Mail du 28-11-25

Pris note de l'erreur de résultat pour la rencontre du 22-11-25 contre Vémars St Witz Fc 1.

La commission prendra une décision lors de la réunion du 08-12-25.

**Vémars St Witz Fc** : Mail du 28-11-25

Demande d'entretien concernant le score de la rencontre du 22-11 contre JEF 1.

La commission prendra une décision lors de la réunion du 08-12-25.

**Combo Futsal** : Mail du 28-11-25

Pris note de votre demande de report de la rencontre de critérium U12 du 30-11 contre Attainville Futsal.

**Attainville Futsal** : Mail du 21-11-25

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre U12 contre Combo Futsal.

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Persanaise Cfj** : Mail du 30-11-25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U14-22 pour la rencontre du 30-11 à Sannois Fce 22.

**Persanaise Cfj** : Mail du 30-11-25

Pris note de votre déplacement à Marcouville le dimanche 30-11 pour la rencontre de critérium U121 Poule B.

Pris note de l'absence de l'équipe de Marcouville City CP 21.

**My Sarcelles futsal** : Mail du 01-12-25

Pris note de votre problème de tablette pour la rencontre du 01-12 contre Arnouville Usc.

Réception de la feuille de match papier.

**Foot Indoor Loisir** Mail du 02-12-25 (attestation mairie jointe)

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 06-12-25.

La commission reporte la rencontre contre Montmagny Futsal 2 à une date ultérieure.



**Bezons Sporting Club :** Mail du 02-12-25

Pris note du changement de jour et d'horaire pour vos matchs en Senior D1 : **le mardi à 21H00**

**Jeunesse Ecouennaise Futsal :** Mail du 02-12-25 (attestation mairie jointe)

Pris note de la modification de gymnase pour la rencontre du 06-12-25

Match n° **54766959** : JEF 1 / Sportifs de Garges 3 : **le samedi 06-12-25 à 20H00**

Complexe Sportif Intercommunal Jean Bullant

18 Avenue du Maréchal Foch – Ecouen

Accord de la commission.

**Lpiff :** Mail du 02-12-25

Pris note du report de la rencontre de critérium U16 Reg Marcouville City 21 / Asf Argenteuil 21 au samedi 20-12.

## CONFIRMATION DE RÉSULTAT

### SENIOR D2

**Match n° 53534853 :** My Sarcelles Futsal 2 / Arnouville Usc 1 du 01-12-25

Réception feuille de match papier

My Sarcelles Futsal 2 : **06 Buts 1 Point**

Arnouville Usc 1 : **06 Buts 1 Point**

### CRITÉRIUM U12

**Match n° 54927696 :** Combo Futsal 21 / Garges Djibson Asc 21 du 08-11-25

Réception feuille de match papier

Combo Futsal 21 : **07 Buts**

Garges Djibson Asc 21 : **08 Buts**

**Match n° 54927700 :** Garges Djibson Asc 21 / Attainville Futsal C 22 du 16-11-25

Réception feuille de match papier

Garges Djibson Asc 21 : **18 Buts**

Attainville Futsal C 22 : **01 But**

## MATCH REMIS

### SENIOR D2

**Match n° 53534854 :** Foot Indoor Loisir 1 / Montmagny Asfs 2 : **le samedi 20-12-25 à 18H20**

**Match n° 53535092 :** Sem Nome Fc 1 / FC VLB 1 : **le samedi 20-12-25 à 19H00**

**MODIFICATION D'HORAIRE****SENIOR D1**

Bezons Sporting Club 1 : le mardi à 21H00

**1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 54927701 :** Combo Futsal 21 / Marcouville City CPA 22 du 15-11-25

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Marcouville City CP 22

Combo Futsal 21 : **5 Buts**

Marcouville City Cp 22 : **0 But**

Marcouville City Cp 22 : **Amende 15€**

**CRITÉRIUM U14**

**Match n° 54927916 :** Sannois Fce 22 / Persanaise Cfj 22 du 30-11-25

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Persanaise Cfj 22

Sannois Fce 22 : **5 Buts**

Persanaise Cfj 22 : **0 But**

Persanaise Cfj 22 : **Amende 30€**

**2<sup>ème</sup> FORFAIT NON AVISÉ****CRITÉRIUM U12**

**Match n° 54927701 :** Combo Futsal 21 / Marcouville City CPA 22 du 15-11-25

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Marcouville City CP 22

Combo futsal 21 : **5 Buts**

Marcouville City Cp 22 : **0 But**

Marcouville City Cp 22 : **Amende 25€**

**CRITÉRIUM U14**

**Match n° 54926396 :** Parmain Futsal As 21 / Marcouville City Cp 22 du 30-11-25

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Marcouville City Cp 22

Parmain Futsal As 21 : **5 Buts**

Marcouville City Cp 22 : **0 But**

Marcouville City Cp 22 : **Amende 35€**



## FORFAIT COUPE

### CHALLENGE U14

Match n° 55073181 : Avicenne Asc 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 du 23-11-25

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc 21.

Avicenne Asc 21 qualifiée pour le tour suivant.

Avicenne Asc 21 : **5 Buts**

Cergy-Pontoise Fc 21 : **0 But**

Cergy-Pontoise Fc 21 : **Amende 25€**

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

### CRITÉRIUM U12

Match n° 54926648 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Sannois Fce 21 21 du 29-11-25

Match n° 54926649 : Avicenne Asc 21 / Attainville Futsal C 21 du 30-11-25

### SENIOR D3

Match n° 54766956 : Sportifs de Garges 3 / Enghien-Deuil Aj 1 du 22-11-25

### CHALLENGE U14

Match n° 55073180 : Asf Argenteuil 22 / Garges Djibson Asc 21 du 23-11-25

### CHALLENGE U16

Match n° 55073210 : Sportifs de Garges 21 / Montmorency Futsal 21 du 22-11-25

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM U12

Match n° 54927698 : Marcouville City CP 22 / Sannois Fc 22 du 08-11-25



## PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.**

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

### PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°4 - Week-end des 06 et 07 Décembre 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Samedi 06 Décembre 2025 (Coup d'envoi à 09h30)</b>			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	6	Ermont Ams (1-2) Arronville Fc 1 Marcouville City CP (1-2) Paris CDG 1
<b>Dimanche 07 Décembre 2025 (Coup d'envoi à 09h30)</b>			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1-2) Persanaise Cfj (1-2-3) Eragny Fc 1
<b>Dimanche 07 Décembre 2025 (Coup d'envoi à 10h00)</b>			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges 1 Attainville Futsal (1-2) Garges Djibson Asc 1 Futsal Club VLB (1-2)
<b>Dimanche 07 Décembre 2025 (Coup d'envoi à 12h30)</b>			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	5	Afs Vauréal (1-2-3) Asf Argenteuil (1-2)

### PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°4 - Week-end des 13 et 14 Décembre 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Dimanche 14 Décembre 2025 (coup d'envoi à 09h30)</b>			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1-2) Asf Argenteuil 1 Futsal Club VLB (1-2) Garges Djibson Asc 1
<b>Dimanche 14 Décembre 2025 (coup d'envoi à 11h00)</b>			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	6	Afs Vauréal (1-2) Persanaise Cfj (1-2) Marcouville City Cpa (1-2)



## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

### PLATEAUX U10 des 22 et 23-11-25

**Paris CDG Futsal** : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 22-11-25  
**Garges Djibson Asc** : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 23-11.  
**Asf Argenteuil** : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 23-11-25

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

### PLATEAUX U10 des 22 et 23-11-25

**Erment Ams** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 22-11-25 à Paris CDG  
**FC VLB** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 30-11-25 à Persanaise Cfj.

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

### PLATEAUX U10 des 08 et 09-11-25

**Paris CDG** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-11-25 à Persanaise Cfj.

Prochaine réunion : Lundi 08-12-25 à 18H30



# COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 02 DECEMBRE 2025

Présents : MM. Plassart – Letellier – Lacour.

**URGENT**

## FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent installer la version 5.0.11 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

**fmi-core.fff.fr**

N'utiliser plus la version FMI 3.9.0.0, cette version entraîne des bugs et sera retirée au 31 décembre 2025

Bonne saison à vous !

## FMI – FORMATIONS

La CDIF recevra le lundi 08 décembre 2025 à 19h00 au DVOF le club de EZANVILLE ECOUEN US.

## FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

**La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH**

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.





La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

### FMI

**« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »**

**EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE**

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

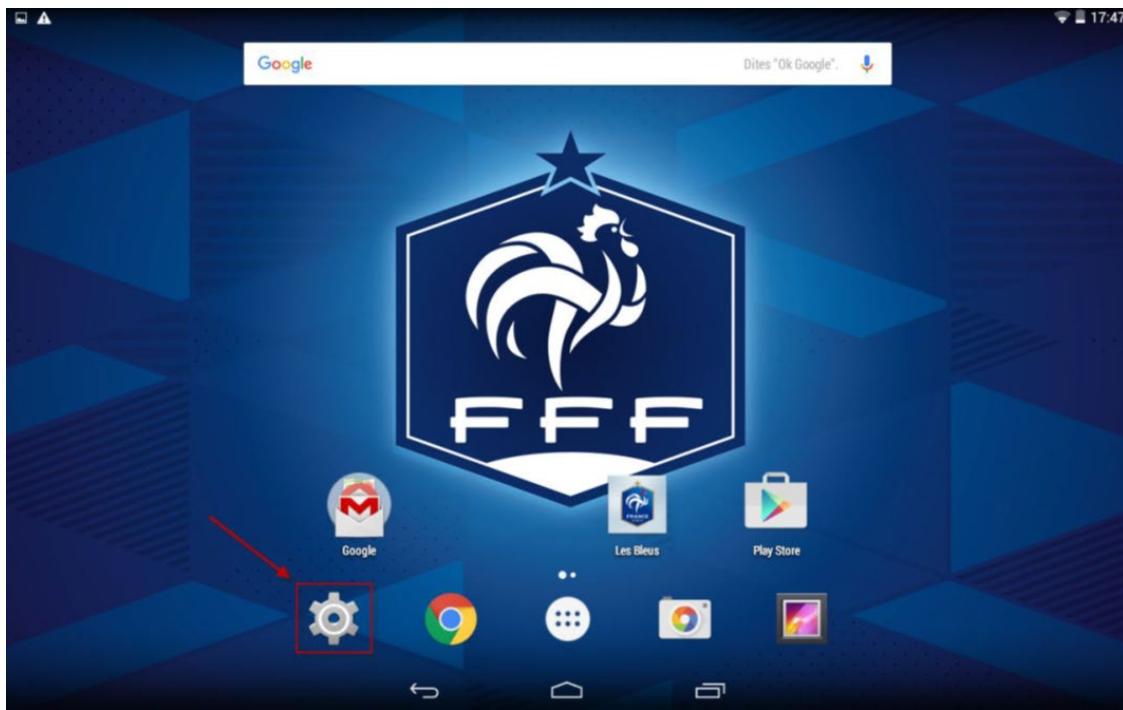
## Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

② Allez dans paramètres de la tablette.

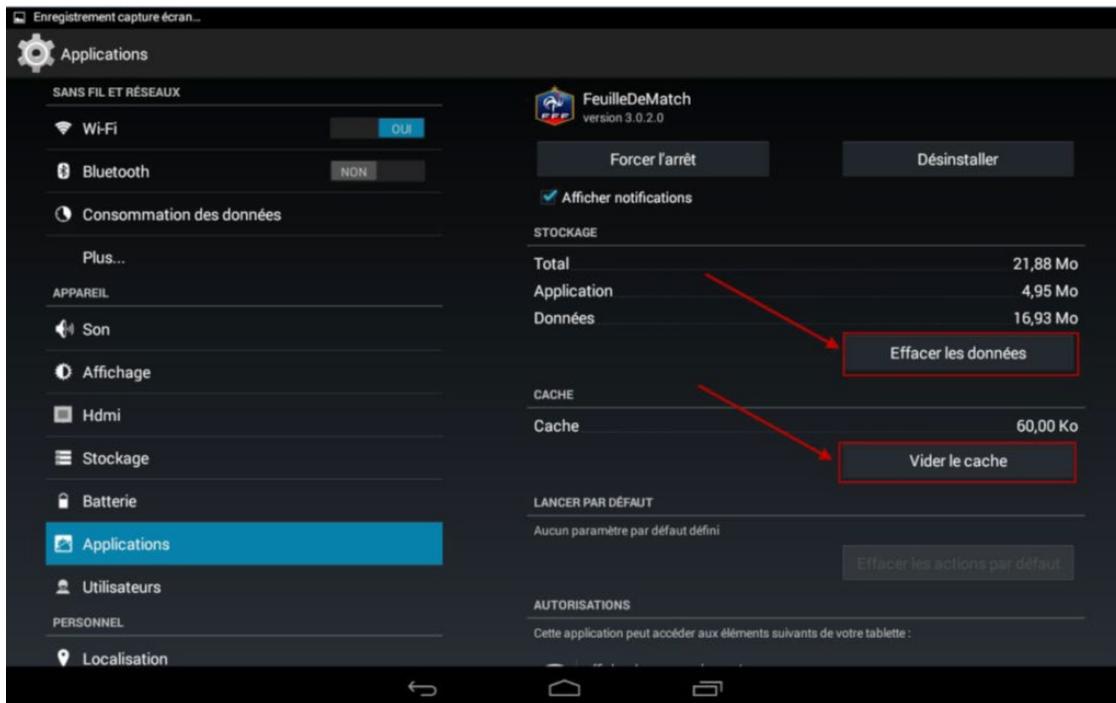


② Sélectionnez Application puis Feuille de Match



③ Effacer les données et vider le cache

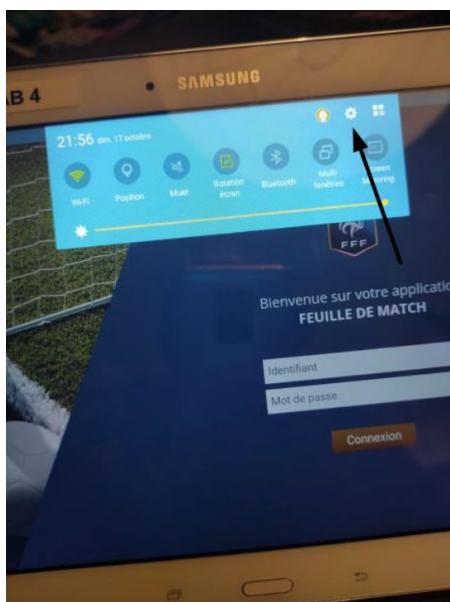




☒ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

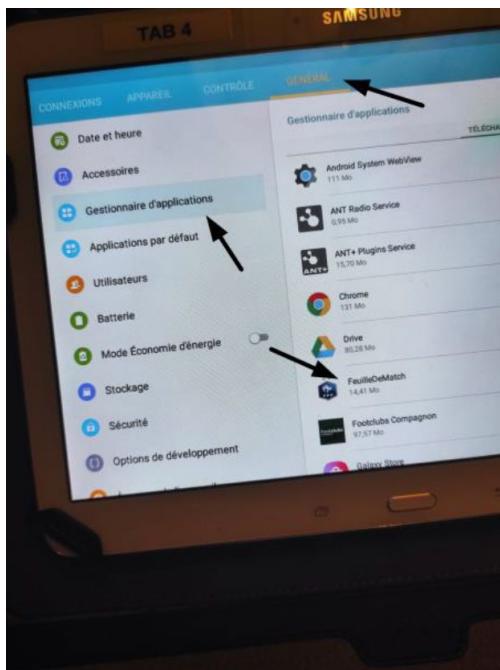
## AUTRES TABLETTES

☒ Allez dans paramètres de la tablette.

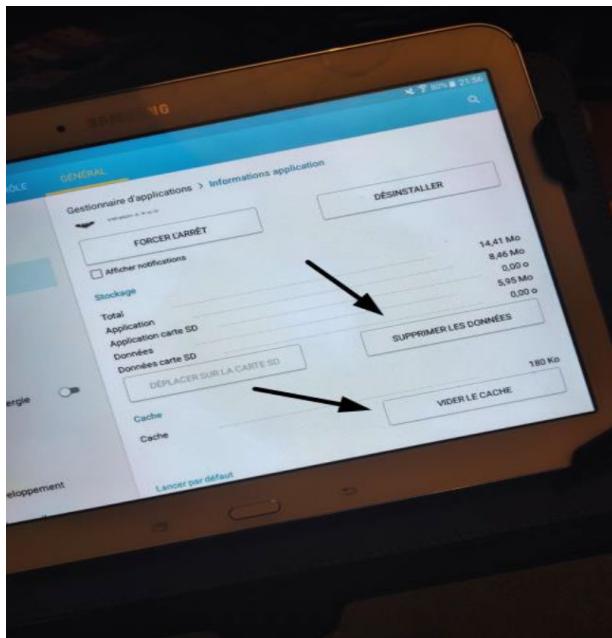


☒ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes.

## RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 02 DECEMBRE 2025

Présents : MM. Plassart – Febvay – Letellier – Lacour – Da Mata.

## ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

### Article 3.4

#### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

#### Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.



Ville de TAVERNY: NNI 956070202

M. GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 27 décembre 2025 à 20h00, au Stade Jean Bouin 2, rue de Montmorency, pour classement de l'éclairage.

**La commission accuse lecture du PV. de la C.R.T.I.S.**

Remerciements.



# COMMISSION DE DEVELOPPEMENT DU FEMININ

## COMPTE RENDU du 10 NOVEMBRE 2025

Présents : Mme. Floirac – Founas - Grignon  
 M. Huart – Joly – Innocent – Said  
Excusés : Mme Founas, M Innocent et M Tranchandon (CTDAP)

### RENTREE DU FOOT FEMININ

#### BILAN DE MANIFESTATION

- U6/U7F – 6 joueuses présentes sur 38 licenciées à date de l'épreuve (dont 6 en mixités)
- U8/U9F – 27 joueuses présentes sur 96 licenciées à date de l'épreuve (dont 17 en mixités)
- U10/U11F – 105 joueuses présentes sur 264 licenciées à date de l'épreuve (dont 28 en mixités)
- 16 clubs avec structure féminine sur 39

#### MATERIELS

- 2 structures gonflables 1989.12€
  - Goodies (sacs) 1000€
  - Gouter, repas 195€
- Soit un coup de 3184.12€

#### ENCADREMENT

- 2 cadres technique
- 2 membres de la technique
- 5 commissaires
- 10 jeunes et un responsable du club de Goussainville FC

**La commission réfléchie étudie la possibilité de faire une fête du football de fin d'année U6F à U9F en remplacement pour la saison 2026-2027.**

**Le taux de présences n'étant pas très élevé en rapport avec les licenciées à date.**

**La commission s'interroge sur le rapport coût, temps et bénéfice pour les clubs sur l'impact de nouvelles licenciées.**

### REVOLUTION DES REGLEMENTS ET HORAIRES

#### 1. OBLIGATIONS FEMININE

Une réunion à la ligue va être organisée pour évoquer les problématiques des districts et faire évoluer les obligations des clubs.

#### 2. REGLEMENTS FEMININ, Challenge, Festival & U13F Avenir

Validation par le comité du 10/10/25 pour changer lors de la saison 26-27 les obligations d'inscriptions en U13 Avenir Féminin.

Le Challenge et le Festival seront étudiés au prochain comité du 05/12/25

- Joueuses engagées en féminine 80% de participation aux rencontres féminines
- Joueuses engagées en garçons par club et 50% de participation aux rencontres garçons.
- Limité à 2 joueuses évoluant en mixité par club.
- Création d'une commission compétition féminine

#### 3. D1 FEMININE U15F – U18F – Séniors F

- Demande étudiée au prochain comité

#### 4. HORAIRES DE PRATIQUE SENIORS F & U18F

- Foot à 8 séniors F vendredi 20h30 ou dimanche matin 10h





- Foot à 11 séniors F samedi 19h à 20h ou dimanche 10h30 ou 11h

## EVOLUTION DES PRATIQUES

**La commission soumet au comité directeur du 05/12/25 le souhait de lancer une pratique U11F et U13F en foot à 5. On constate**

- Plusieurs clubs n'ont des effectifs suffisant pour jouer à 8
- D'autres ont trop de joueuses qui ne jouent pas le week-end, mais pas assez pour faire 2 équipes à 8.

### FOOT A 5

La commission va proposer au comité directeur du 05/12/25 une offre de pratique 5x5 expérimenté par la technique pour les catégories U11F et U13F

Les rencontres seront composées de 4 équipes

Les équipes qui s'affronteront, joueront sur des ¼ de terrain

1 demi-terrain foot à 11 pour l'accueil des équipes

### OBJECTIF

Permettre aux clubs en sous-effectif de pouvoir jouer et des clubs sans équipes féminine de s'inscrire 1 équipe par club et catégorie, l'objectif étant d'accompagner les clubs vers le foot à 8.

## RASSEMBLEMENT U6F /U7F & U8F/U9F

La commission a lancé dès le début de la saison en cours, un rassemblement U6F et U7F en remplacement des traditionnel plateau moins adaptées à la catégorie.

Au vu du nombres de clubs qui ont 1 à 3 joueuses dans la catégorie U9F, la commission a décidé d'étendre l'opération de U6F à U9F UNIQUEMENT pour les clubs n'ayant pas les effectifs pour jouer en plateau.

### RASSEMBLEMENT U6F et U7F Prochaine date le 13/12/25

- U6F - 17 joueuses potentielles
- U7F - 38 joueuses potentielles

L'ensemble des joueuses licenciées sont convoquées à ses rassemblements.

La commission et la technique souhaitent que les clubs fournissent le motif d'absence de leur joueuse.

### RASSEMBLEMENT U8F et U9F Prochaine date le 13/12/25

- U8F - 30 joueuses potentielles
- U9F - 37 joueuses potentielles

L'ensemble des joueuses qui n'évoluent pas en plateau féminin sont convoquées en rassemblement féminin.

La commission et la technique souhaitent que les clubs fournissent le motif d'absence de leur joueuse.

**RAPPEL : les joueuses peuvent évoluer uniquement dans leur catégorie d'âge.**

## FESTIVAL U9F

### RAPPEL

- Les dates prévues selon le calendrier féminin de la saison 25-26
- Les épreuves auront lieu dans l'ordre suivant – Futsal – Extérieur – Beach Soccer
- FUTSAL, à Enghien gymnase de la Coussaye
- Five Extérieur à Beauchamps
- Tournoi extérieur + épreuve technique
- Beach soccer + épreuve technique
- Les différents règlements ont été transmis aux référents féminins concernés

**1<sup>ère</sup> épreuve FUTSAL le 06/12/25**

- RDV 9h pour les clubs
- 9H30 à 9h45 briefing des joueuses par arbitres officiels
- 9H45 début des épreuves

**ADRESSE**

- Gymnase de la Coussaye
- 53 rue de la Coussaye
- 95880 Enghien Les Bains

**CLUBS / PAYS**

- FOSSES FU 1 = Portugal
- GONESSE RC 1 = Mexique
- COSMO TAVERNY 1 = Argentine
- AJED 1 = Equateur
- FRANCONVILLE FC 1 = Cap Vert
- EBM 1 – Maroc
- Ent ARGENTEUILLAISE = Danemark

**CENTRES DE LOISIRS**

Transmission au secrétariat pour création de la plaquette d'inscription.

**COMMISSION SECTION FEMININE**

La commission de développement foot féminin souhaite que la commission, qui gère les compétitions féminines devienne indépendante et qu'à compter de la saison 2026-2027 elle récupère les D1 féminine.

La demande a été soumise au comité directeur.